



REGLEMENT INTERIEUR ALSH ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

MODALITES D'INSCRIPTIONS

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Fiche inscription
- Copie des Vaccins à jour de l'enfant
- Attestation d'assurance Responsabilité civile
- Attestation droits Sécurité sociale (CPAM, MGEN...)
- Attestation Mutuelle
- Numéro Allocataire CAF (ou MSA)
- Attestation Aptitude aquatique (Pour l'été uniquement)
- Dernier avis d'imposition

Tous ces documents devront impérativement être fournis au maximum le 1^{er} jour de présence de votre enfant.

Dès janvier 2024, le fonctionnement de l'ALSH change afin de proposer des tarifs personnalisés en fonction du quotient familial.

Afin de répondre au mieux aux demandes des familles et d'organiser l'encadrement des enfants, les familles doivent obligatoirement remplir le bulletin d'inscription dans les temps et effectuer le règlement en amont de la période demandée, dans la limite des places disponibles, à l'accueil du centre social.

Les inscriptions effectuées par mail ou par téléphone ne seront effectives que lors du règlement.

MERCREDIS

- Période 3 (Janvier-Février 2024) : ! A partir du 8 janvier 2024 !
- Période 4 (Mars-Avril 2024) : A partir du 14 février 2024
- Période 5 (Mai-Juin-Juillet) : A partir du 17 avril 2024

VACANCES SCOLAIRES

- Vacances Hiver 2024 : A partir du 12 février 2024
- Vacances Pâques 2024 : A partir du 15 avril 2024
- Vacances d'été 2024 : A partir du 17 juin 2024

MINI-SEJOURS :

- Les programmes et bulletins d'inscriptions seront envoyés aux familles 45 à 60 jours avant le début du séjour.



REGLEMENT INTERIEUR ALSH ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

L'ACCUEIL

- Les enfants présents à la **journée** devront être déposés à partir de 8h30 et jusqu'à 9h30 puis récupérés à partir de 16h30 jusqu'à 18h au plus tard.
- Les enfants présents à la **demi-journée** devront être :
 - Déposés entre 8h30 et 9h30 puis récupérés entre 11h30 et 12h30.
 - Déposés entre 13h et 13h45 puis récupérés entre 17h et 18h.

Les enfants sont accueillis en journée complète (ou à la demi-journée UNIQUEMENT les mercredis). Aucun enfant ne sera autorisé à quitter la structure seul ou accompagné d'un adulte autre que ses parents SAUF autorisation écrite des responsables légaux.

Les parents ne sont pas autorisés à se présenter ou à venir chercher leurs enfants en dehors des plages d'arrivée et de départ, sauf dérogation exceptionnelle accordée par la directrice de l'ALSH.

LES INDISPENSABLES

Merci de fournir à vos enfants :

- Un repas, un goûter, une ou deux bouteilles/gourdes d'eau.
- Une casquette, un vêtement imperméable, un bonnet et une écharpe selon la météo,
- Des chaussures adaptées pour les activités en extérieur (éviter les sandales pour la marche et le sport),
- Un t-shirt usé (pouvant être sali) pour les travaux manuels,
- Un change complet
- Un sac à dos léger adapté à votre enfant

OBJETS DE VALEUR ET OBJETS DANGEREUX

- Merci de ne donner aucun objet de valeur ou dangereux (couteaux, pétards...), ni d'argent à vos enfants.
- Les téléphones et les consoles de jeux portables sont interdits.

SIGNATURES